Vous ne visualisez pas correctement ce mail ?
Afficher dans le navigateur

ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ÉLUS DE L'ARIÈGE
Service d'aide et de conseil

LETTRE D'INFORMATION

Actualités d'Octobre 2026

Edito



Chères Élues, Chers Élus,

L'été qui s'achève nous l'a une nouvelle fois rappelé, parfois avec violence : être élu local, c'est être en première ligne face aux réalités de nos territoires.
La sécheresse et les difficultés rencontrées par le monde agricole ont marqué notre département, mettant à rude épreuve nos exploitations, nos ressources en eau et, plus largement, l'équilibre de nos territoires. Nous devons répondre à l'urgence tout en préparant l'avenir, en adaptant nos communes et en renforçant leur résilience face aux évolutions climatiques.
Dans ce contexte, les prochains mois seront importants pour poursuivre ce travail collectif.

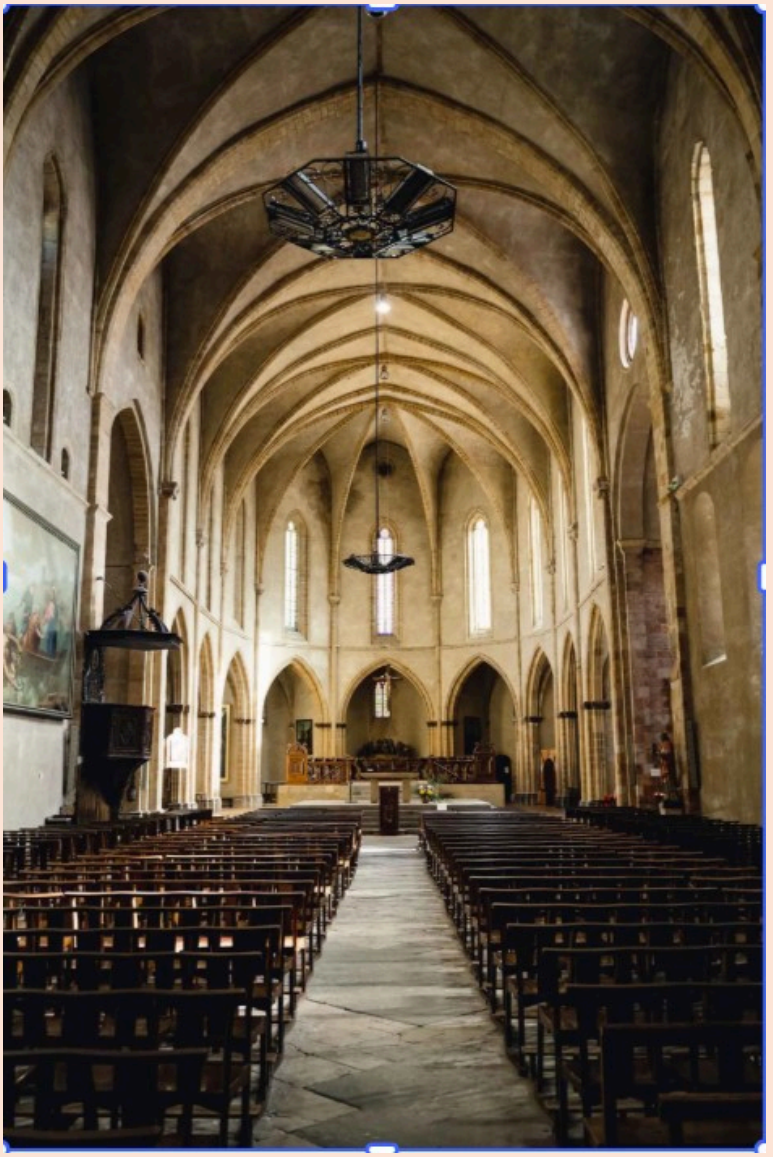
Le 14 novembre prochain, à Foix, notre Assemblée générale et notre Congrès départemental des maires constitueront un temps fort de notre vie associative. Nous y aurons l'occasion de prendre du recul, d'échanger sur les réalités de nos communes, de partager nos expériences et de réfléchir ensemble aux réponses à apporter aux défis qui se présentent à nous.
Quelques jours plus tard, **du 24 au 27 novembre, le Congrès des maires de France et le Salon des maires et des collectivités locales, à Paris**, nous permettront de retrouver la communauté des élus locaux et de porter, au-delà de notre département, les préoccupations et les spécificités de nos territoires ruraux et de montagne.
Ces rendez-vous sont essentiels. Ils sont des temps de travail, bien sûr, mais aussi de rencontre et de convivialité. Dans une période où les responsabilités des élus locaux sont toujours plus nombreuses et où les incertitudes -notamment budgétaires- demeurent fortes, il est précieux de pouvoir se retrouver, d'échanger librement et de rappeler ce qui nous rassemble.

Cette capacité à partager nos expériences et à faire entendre collectivement la voix de nos communes est notre force.
Je compte donc sur votre présence nombreuse le 14 novembre à Foix. Ce congrès est le vôtre : un moment de travail, d'échanges et de convivialité, à l'image de notre réseau d'élus ariégeois.

Merci pour votre confiance et votre engagement.

Jean-Jacques MICHAU
Président

Patrimoine



Saint-Volusien, au cœur de l’histoire de Foix

Au pied du château, l’église Saint-Volusien veille sur le cœur ancien de Foix. Fondée au VIIIe siècle, elle fut pendant des siècles un lieu majeur de la vie religieuse de la cité. Son histoire est étroitement liée à celle des reliques de saint Volusien, évêque de Tours au Ve siècle, dont le culte contribua au rayonnement de l’abbaye.

Au fil des siècles, l’édifice a connu de nombreuses transformations. De l’église romane subsistent notamment les murs des bas-côtés, le transept et le portail sud. Au XIVe siècle, une importante reconstruction lui donne son caractère gothique, avec une nef unique et un chevet entouré de chapelles. Endommagée lors des guerres de Religion, notamment en 1580-1581, l’église fait ensuite l’objet d’importants travaux de restauration entre 1609 et 1613, qui se poursuivent au cours du XVIIe siècle.

Cette histoire mouvementée se lit encore dans l'architecture et le mobilier de l'édifice. Œuvres, retable, stalles et orgue témoignent des différentes époques qui ont façonné l'abbatiale et enrichi son patrimoine au fil des siècles.
Classée au titre des Monuments historiques depuis le 30 juillet 1964, l'église Saint-Volusien est aujourd'hui un élément emblématique du patrimoine de Foix et appartient à la commune.

Pousser ses portes, c'est prendre le temps de découvrir, au cœur de la ville, un édifice où plusieurs siècles d'histoire se racontent à travers les pierres, les œuvres et les traces laissées par ceux qui l'ont construit, transformé et préservé.

Agenda



Évènements à venir :

- 14 novembre 2026, matin, **Assemblée Générale et Congrès départemental**, au centre universitaire de l'Ariège à Foix

- 24 novembre au 27 novembre, déplacement au **Congrès des Maires** à Paris

- 04 décembre 2026 à 11h00 : Webinaire avec **Orange** ayant pour thème *"Comment réagir en cas de coupure d'un réseau de télécommunications"*.

Formations et réunions d'information des élus en 2026

- Formation AMF sur les ***"Biens sans Maîtres et immeubles en état d'abandon"*** : le jeudi 5 novembre 2026 (journée) - Centre Universitaire Robert Naudi (les inscriptions se font **ICI**) ;

- Formation AMF sur ***"La prise de parole en public"*** : le jeudi 3 décembre 2026 (journée) - Centre Universitaire Robert Naudi (les inscriptions se font **ICI**).

Points juridiques



DISTINCTION BUDGET MUNICIPAL ET COOPÉRATIVE SCOLAIRE

À chaque rentrée, la répartition des frais scolaires entre la mairie et l'école soulève de nombreuses questions. Pour éviter toute confusion, il est essentiel de distinguer le **budget municipal**, légalement affecté au fonctionnement obligatoire de l'établissement, de la **coopérative scolaire**, destinée au financement des projets pédagogiques et facultatifs.Après la rentrée scolaire, les communes sont régulièrement sollicitées pour participer aux dépenses de l'école. Fournitures, équipements, sorties, projets pédagogiques… une question se pose alors : quelles dépenses doivent être prises en charge directement par la commune et lesquelles peuvent relever de la coopérative scolaire ? La distinction est importante, car ces deux financements répondent à des règles différentes.

Lire
(*article accessible après connexion au site*)



OFFRE DE CONCOURS ET FONDS DE CONCOURS

Lorsqu'un équipement public bénéficie à la fois à une commune et à son intercommunalité, son financement peut être partagé. Deux dispositifs permettent d'organiser cette participation : le fonds de concours et l'offre de concours, qui répondent à des règles et à des situations différentes.

Lire
(*article accessible après connexion au site*)

Besoin de soutien ?



Que faire en cas d'agression d'élu dans le cadre de son mandat? 🔴

- Si vous êtes victimes de violences (physiques ou verbales) : appelez immédiatement les services d'urgence (17 / 112).
- Conservez toutes les preuves (messages, photos, témoins, factures, certificats médicaux...).
- Déposez plainte auprès des services de police/gendarmerie.
- Informez l'AMA ***dès que possible*** (05.34.09.32.41 – **asso@maires09.fr**) pour bénéficier d'un accompagnement et pour que l'association puisse, si vous le souhaitez, se constituer partie civile au soutien de l'action publique. 📞✉️

Retrouvez tous nos Services sur notre Site Web

Formations

Commissions

Conseil Juridique

ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ÉLUS DE L'ARIÈGE
10 rue Germain Authié, 09000, Foix
https://www.maires09.asso.fr/

Ce mail à été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous l'avez reçu car vous vous êtes inscrit à notre Newsletter.

Se désabonner